

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2024

---

VISANT À RENFORCER LA PROTECTION DES MINEURS ET L'HONORABILITÉ DANS LE  
SPORT - (N° 1396)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AC10

présenté par  
Mme Bonnet

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 12, après le mot :

« activités »,

insérer le mot et le signe :

« culturelles, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'ajouter les établissements dans lesquels sont pratiquées les activités culturelles afin de mieux protéger les enfants et personnes vulnérables.